MM. Ernest Réquillart, Louis Mullies, Alfred Motte, Delattre-Variet, par 23 voix, et M. Emile Toulemonde par 15, sur 24 suffrages exprimés.

Travaux d'entretien des Hospices; avis du Conseil municipal

Des travaux de réparations et de reconstructions sont à exécuter, à la suite du récent incendie dans une aile des bâtiments de l'Hospice civil, rue de l'Hospice; le devis en est évalué à 8,085 fr. Ce chiffre reçoit l'approbation du conseil.

Modification à l'organisation actuelle de l'Institut Sévigné; proposition du Préfet du Nord.

M. le Maire donne communication d'une lettre du préfet du Nord, informant l'Administration municipale que, par suite des exigences croissantes dans le programme des examens aux divers degrés, un changement s'impose dans l'organisation de l'enseignement à l'Institut Sévigné. Le ministre de l'instruction publique serait disposé à attacher à cet établissement scolaire une nouvelle institutrice, payée par l'Etat, à la condition que la Ville prît à ses frais, entre autres charges, le cours de langues vivantes. L'examen de cette question est renvoyé aux deuxième et première commissions.

Demande d'autorisation de plaider dans les affaires d'octroi Hanuart, Lepoutre et Dillies.

M. le Maire résume en quelques mots le différend pendant entre la Ville et trois industriels de Roubaix, au sujet de droits d'octroi appliqués aux charbons employés pour la production de l'électricité, servant à l'éclairage, et les instances entamées, avec insuccès sur toute la ligne, devant le Tribunal de paix de Roubaix. On a succombé en premier ressort, dit M. Henri Carrette, mais la Ville ne peut pas abandonner la partie, et croit avoir tout intérêt à aller en appel. Le Conseil autorise l'administration à poursuivre les trois affaires devant une autre jurisprudence.

Utilisation des caves de la Halle Centrale Vote de crédit

L'architecte de la Ville, directeur du service des bâtiments municipaux, a préparé une étude et dressé un projet d'utilisation des caves de la Halle centrale, jusqu'à présent sans emploi sérieux; le vote d'un crédit spécial sera nécessaire pour mettre à exécution les travaux dont il s'agit. Cette importante innovation est renvoyée à l'examen des troisième et première commissions.

Indemnité de logement au pasteur protestant; réclamation du Conseil presbytéral

L'indemnité de logement, accordée au pasteur protestant, était autrefois de 1000 fr., sous l'ancien Conseil municipal; les nouveaux édiles l'ont réduite à 500 fr. Le conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Roubaix proteste contre cette décision, et a porté la question devant la préfecture, qui l'a renvoyée à l'Administration municipale, pour la faire examiner de nouveau, d'après les instructions formelles des ministres de l'intérieur et des cultes.

M. le Maire propose en conséquence de saisir de cette affaire les commissions compétentes.

M. Wichart. — Qu'on ne s'amuse donc pas à renvoyer une question comme celle-là aux commissions, et qu'on la vide tout de suite, comme on l'a fait déjà; c'est pour la troisième fois qu'elle revient. Plusieurs conseillers appuient fortement la motion du citoyen Wichart.

M. le Maire. — Alors vous préférez que les choses restent ainsi, sans nouvel examen, et c'est le *statu quo* que vous voulez. Eh! bien votons-le, si ca vous va mieux. On passe au vote, et le chiffre de 500 fr. d'indemnité est maintenu.

Indemnité de logement aux curés; réclamation du Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Joseph.

Il s'agit, ici encore d'une indemnité du même genre: mais nous ne saurions dire quelle est, et sur quoi porte exactement la réclamation du Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Joseph, car aucun chiffre n'est indiqué.

M. le Maire se contente de demander si l'on veut, comme il le suppose, maintenir de même le *statu quo*, pour ce qui concerne le curé de la paroisse Saint-Joseph.

M. Wichart, au milieu de murmures approbateurs, dit « qu'il est bien entendu que c'est comme ca, » et la réclamation du Conseil de fabrique est accueillie par un lin de non-recevoir.

Renouvellement du bail des bains de la rue Saint-Antoine

Le bail de l'établissement balnéaire municipal de la rue Saint-Antoine expire le 31 août prochain. M. Deswarte, gérant actuel, a pris l'engagement de continuer l'exploitation, pendant trois années consécutives, à partir du 1er septembre, et ce aux conditions du cahier des charges existant. L'Administration municipale aura cette fois le droit de résilier le bail, à la fin de la première ou de la deuxième année; mais cette faculté sera accordée par contre au preneur, si la Ville venait à ouvrir un autre établissement similaire. M. Deswarte garantit quatorze bains gratuits hebdomadaires aux élèves des écoles communales.

Le Conseil donne acte de la communication de la lettre de M. Deswarte, faite par M. le Maire, et maintient au gérant la jouissance et l'exploitation des bains de la rue Saint Antoine.

Service municipal des Eaux

Indemnités dues à divers pour dommages causés par la rupture d'un tuyau de canalisation. — Lors de la pose de la conduite de 0m800, pour la canalisation des eaux de la Lys dans la rue du Fontenoy, un tuyau de raccordement s'est rompu sous la force de la pression, et plusieurs caves de propriétés voisines ont été inondées. Par suite des dommages ainsi causés à MM. Lorthiois, Dumortier et Desrousseaux, jusqu'à concurrence totale de 2101 fr. 20, l'entrepreneur des travaux a dû accepter à sa charge la moitié de l'indemnité à verser aux intéressés, mais partie moitié est incombée à la Ville de Roubaix, pour ce qui la concerne vis-à-vis de la Commission mixte des Eaux. Le Conseil prend la responsabilité de cette part restée en souffrance.

Crédit supplémentaire pour dépenses de charbon imprévues en 1893. — M. le Maire explique que par suite de la grève des mineurs, qui a fait la rareté du combustible, et de l'augmentation anormale du volume des eaux à distribuer, on s'est trouvé devant un cas de force majeure, qui a obligé l'adjudicataire régulier des fournitures à cesser ses livraisons. La conséquence de cette situation a été l'achat de 25,831 fr. 76 de charbon par la commission mixte à d'autres sources, en 1893, et le vote principe par le Conseil municipal de Roubaix.

M. Penant. — La question a-t-elle été étudiée en commission des Finances.

M. le Maire. — Mais notre Commission des Finances n'a rien à voir là-dedans, puisque c'est la Commission mixte des Eaux de Roubaix-Tourcoing, nommée par vous-mêmes, qui gère l'affaire, et encore il reste à dégager 7,455 fr. 04 de cette somme.

M. Wichart. — Est-ce que ce sont des marchés de gré à gré? On aurait dû alors nous en faire part.

M. le Maire. — Oui, mais ils n'ont rien à voir dans l'adjudication publique, qui a suivi son cours régulier, et vous n'êtes pas fondés à intervenir, puisque vous êtes en dehors; votre mandat est simplement de voter les crédits demandés.

M. Penant. — Un adjudicataire doit livrer quand même, et on aurait dû lui imposer l'exécution de ses engagements.

M. le Maire. — Je vous ai expliqué le cas de force majeure, en ce qui concerne l'adjudicataire; quant à nous, nous ne pouvions pas arrêter la distribution des eaux, et il fallait quand même du charbon; c'est comme ça que nous avons dû acheter n'importe où.

M. Carpentier. — A l'avenir, je demande qu'on traite toujours de gré à gré.

M. Branquart. — L'adjudicataire s'était engagé; mais il ne pouvait prévoir la grève, et ce cas le dégage de ses obligations.

M. Penant. — Je demande au citoyen Branquart s'il est bien sûr de ce qu'il dit; moi, je ne tiens pas à dépenser ainsi l'argent de la Ville.

M. le Maire. — Après tout, attaquez l'entrepreneur si vous voulez; l'argent n'a pas été dépensé deux fois; voilà ce que vous auriez dû comprendre du premier coup. Je mets le crédit aux voix. Le Conseil approuve cette décision par un vote favorable.

Secours et subsides

Demande de bourse pour le jeune Coupleux, à l'Institution des Jeunes Aveugles de Bonchin. — Une demande de bourse pour le jeune Coupleux, à l'Institution des Jeunes Aveugles de Bonchin, est renvoyé devant les quatrième et première commissions.

Demande de subvention du « Club Pédestre ». — Le *Club Pédestre*, de Roubaix, fondé en août 1893, a pour but, dit M. le Maire, de préparer les jeunes gens aux fatigues physiques, et pour assurer son fonctionnement, il a besoin d'une subvention de 300 francs. Comme la précédente, cette demande est renvoyée aux commissions compétentes.

Envoi de délégués au congrès de l'industrie textile, à Manchester (Angleterre). — M. le Maire donne lecture d'une lettre du Conseil de la Fédération nationale de l'industrie textile et des industries similaires, demandant avec instance l'envoi de délégués au congrès de Manchester et propose le renvoi de cette question à l'examen de la première commission.

M. Lepers. — Il y a urgence, car le congrès ouvre en juillet, et la question de principe doit être résolue de suite.

M. le Maire. — Ce congrès anglais est une suite du congrès de Roubaix; en effet, si nous remettions cela à la session d'août, ca serait trop tard; je propose un crédit de 500 fr.

M. Stienne. — C'est pas assez 500 fr. pour une chose comme celle-là.

M. Lepers. — Je propose 600 fr., sans fixer le nombre des délégués; le syndicat de Roubaix limitera ça lui-même.

— M. Vandeputte. Combien de jours va-t-il durer ce congrès?

M. le Maire. Cinq jours, comme d'ordinaire. — M. Wichart. Le métre était international aussi, puisque l'Angleterre en faisait partie. — M. Lepers. Il n'était que national; l'Angleterre y était venue simplement pour se renseigner. — M. Wichart. Deux délégués suffisent à mon avis. — M. Lepers. Valons toujours, on verra ca après. — M. le Maire. Oui, les chambres syndicales arrangeront la chose elles-mêmes. Le crédit de 600 fr. est adopté sans aucune autre observation.

Caisse des écoles; budget supplémentaire de 1894

Le budget supplémentaire de la Caisse des écoles, pour 1894, accuse en recettes 130,966 fr. 65, en dépenses 117,620 fr. 53, d'où un excédent de 13,346 fr. 12, approuvé par le Conseil.

Police; effets d'habillement et de coiffure du personnel

Le Conseil approuve la réception définitive des effets d'habillement et de coiffure du personnel de la police, objet de la dernière adjudication.

Sapeurs-Pompiers; renouvellement des uniformes

L'approbation demandée de la réception définitive des nouveaux uniformes de la Compagnie des Sapeurs Pompiers provoque de très vives observations de la part de M. Lepers.

L'adjoint au maire, sous-officier au corps, déclare que, lors de la séance de réception, il manquait tous les dolmans des sous officiers, et qu'en outre, beaucoup de vêtements, qui n'allaient pas convenablement aux hommes, ont dû être retournés au fournisseur. Il ajoute que celui-ci les a renvoyés, sans seulement les avoir retouchés, et qu'on a dû les lui renvoyer de nouveau.

M. Wichart. Alors les coiffures vont bien, mais les uniformes ne vont pas. — M. Therin. Pourquoi les deux conseillers et l'adjoint délégué ont-ils ainsi signé, les yeux fermés, sans se rendre compte? Si c'avait été moi, je n'aurai pas donné ma signature, sans me rendre compte. — M. le Maire. Ça se fait ainsi pour la forme, sous la réserve de faire ses réclamations ensuite, si quelque chose n'est pas convenable. — M. Duburcq. Et les képis les a-t-on essayés au moins? Je sais bien que 150 képis, c'est beaucoup; mais on aurait dû le faire. — M. Wichart. M. Lepers dit que les képis vont bien; c'est inutile de revenir là-dessus. En résumé la réception définitive est approuvée, sauf à exiger du fournisseur la retouche des dolmans.

Le guetteur de la tour Notre Dame

Après treize ans de services, comme guetteur de la tour Notre-Dame, le titulaire, M. Alexandre Leconte, *sapeur-pompier de 2e* ans, a résilié ses pénibles fonctions. Il demande un secours renouvelable, et sa requête sera portée devant les première et quatrième commissions.

Caisse de retraites; demande présentée par Mme veuve Florimond Duhem

Mme Florimond Duhem, est la veuve de l'agent de sûreté de ce nom, mort le 4er avril 1894, après dix ans et neuf mois de services. Sur un rapport favorable de la *commission de la caisse des retraites*, qui propose d'accorder à Mme Duhem une allocation annuelle de 216 fr. 59 sur la pension de retraite du défunt, le Conseil renvoie la demande à l'examen de la première commission.

Crèches municipales; construction d'une Crèche rue de la Balance

Un terrain a été acheté, rue de la Balance, pour la construction d'une crèche; le projet dressé par l'architecte, directeur du service des bâtiments communaux, est renvoyée aux troisième et première commissions.

Les écoles communales

Projet de construction d'un groupe scolaire, rue d'Oran. — Comme pour la crèche de la rue de la Balance, le projet de l'architecte de la Ville pour la construction d'un groupe scolaire, rue d'Oran, sur un terrain *ad hoc*, est renvoyé aux commissions compétentes.

Construction d'une école de filles à l'Epeule (rue de l'Industrie). — Le Conseil adopte l'acquisition de l'emplacement destiné à recevoir une école communale de filles, rue de l'Industrie, et déclare la construction d'utilité publique.

Voirie municipale

Mise en état de viabilité de la rue Mazarin. — La demande de classement et de mise en état de viabilité est renvoyée aux troisième et première commissions.

Deuxrées nécessaires aux chevaux de l'ébouage. — M. le Maire expose que, par suite de la sécheresse de l'année dernière et du renchérissement des fourrages, on n'a pas procédé en temps au renouvellement des provisions pour les chevaux de l'ébouage. On va revenir, dit-il, à l'ancien système, en procédant à une adjudication pour la durée d'une année.

M. Delétrez. Attendez à septembre, après la récolte; la situation sera meilleure. — M. Wichart. Je demande le renvoi à la commission. — M. Delétrez. Traitez de gré à gré, si vous voulez, en attendant. — M. Wichart appuyé par M. Trannoy, maintient sa demande de renvoi à la troisième commission, et le Conseil vote dans ce sens.

Construction d'un mur de clôture au cimetière communal. — Les riverains de la rue Perrot ont adressé au Conseil une pétition, sollicitant la construction d'un mur de clôture au cimetière communal. Renvoyé aux troisième et première commissions.

Projet d'éclairage électrique de l'Hôtel-de-Ville et de ses abords. — M. le Maire donne communication d'un rapport du directeur du service de la Voirie, sur le projet d'organisation d'un service d'éclairage électrique, de l'Hôtel-de-Ville et de ses abords, destiné à remplacer l'éclairage au gaz, en évitant les fautes précédemment commises dans le contrat signé avec MM. Desclée frères et Cie.

L'article 45 de ce contrat autorise d'ailleurs la Ville à reprendre son indépendance, au cas où elle trouverait un système d'éclairage meilleur.

Sur quarante-cinq lettres de demandes de renseignements à diverses maisons d'électricité, quinze ont répondu, et la Ville a arrêté son choix sur la « Société de constructions mécaniques électriques du Nord, » dont une succursale est installée à Roubaix, rue Jules Deregnaucourt.

Après une discussion soulevée par M. Duburcq, au sujet d'un candidat qui aurait été, d'après lui, injustement évincé, le Conseil approuve le choix dont il est parlé plus haut.

***

Le Conseil renvoie aux commissions compétentes divers projets relatifs aux bâtiments municipaux et à la Voirie.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1893

M. le Maire. — Il va être donné lecture du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 1893. Le maire ne doit pas être présent. Aussi je vous invite à nommer un président chargé de me suppléer. Ce président devra être choisi en dehors des membres de l'Administration.

Le vote a lieu, mais plusieurs membres de l'administration sont désignés, et il est procédé à un second vote, avant lequel M. César Vannullen propose de nommer M. Delétrez. M. Delétrez est en effet nommé. Un conseiller avait voté pour.... le citoyen Baillent!

Le Maire se retire alors, et cède son fauteuil au président qui donne la parole à M. Trannoy, rapporteur. Les comptes sont approuvés sans observation.

M. le Maire rentre alors en séance, et M. Delétrez, après lui avoir fait connaître le vote du Conseil, regagne sa place.

M. le Maire propose alors une suspension de séance de 5 minutes. Cette proposition n'est pas accueillie.

Budget supplémentaire de 1894

Le rapport de la 1re commission, chargée de l'examen du budget supplémentaire de 1894, est approuvé.

Renouvellement du bail des bureaux d'octroi de la gare

M. Duburcq, rapporteur des 3e et 1re commissions, donne lecture d'un rapport proposant le renouvellement pur et simple du bail passé avec la Compagnie du Nord, et relatif aux bureaux d'octroi situés dans la gare, l'un vers la rue de l'Alma, l'autre vers la rue de l'Ouest. *Adopté.*

Comptes administratifs et de gestion du Mont-de-Piété

M. Wichart, au nom des 4e et 1re commissions, présente *le compte d'administration et le compte de gestion du Mont-de-Piété pour l'exercice 1893*, ainsi que le budget du même établissement, pour l'année 1894. Ces documents sont approuvés.

Legs de Mlle Vandacle aux Hospices

Le Conseil donne un avis favorable à la délibération que la commission administrative des Hospices a prise le 15 mars dernier relativement au legs de Mlle Eugénie Vandacle, rentière, décédée à Comines.

Fabrique des églises

Le Conseil approuve le compte de 1893 et le budget primitif de 1895 des fabriques des paroisses St-Martin, Notre-Dame, Sainte-Elisabeth, du Sacre-Cœur, St-Joseph, de l'Eglise réformée de Roubaix et de la paroisse du St-Sépulcre.

Secours et subsides

Un crédit de 200 francs est voté en faveur du syndicat des ouvriers blessés et des invalides du travail, victimes de la faillite de la Compagnie de Terrenoire (groupe de Bességes-Gard), ce syndicat s'était adressé à la généreuse du Conseil municipal.

Bâtiments communaux

Par délibération du 3 novembre 1893, le Conseil avait voté l'acquisition de deux terrains, rue de l'Industrie, sur lesquels devait être érigée une école de filles. Les actes de vente notariés ayant reçu l'approbation de M. le Préfet du Nord, l'administration a fait dresser un projet par M. le directeur du service des bâtiments municipaux, lequel a été adopté par les 3e et 1re commissions. En conséquence, le Conseil approuve les plans et devis dressés par M. l'architecte, vote un crédit de 117,500 francs et décide que les travaux feront l'objet d'une adjudication publique.

THEATRES

Demandes de subventions

M. Lepers, rapporteur des 2e et 4re commissions, soumet au Conseil les cahiers des charges qui ont été rédigés en vue de l'exploitation des théâtres à Roubaix. Le rapport fait connaître que ces documents ne diffèrent pas sensiblement de ceux sur lesquels s'est appuyée la combinaison de l'année dernière, et qui a donné les meilleurs résultats. La subvention pour chacun des théâtres reste fixée à 25,000 fr.

Rien n'est changé quant au nombre et à la nature des pièces que le Grand Théâtre doit jouer obligatoirement.

Le jeudi, dont il ne pouvait disposer précédemment pour représenter les six pièces supplémentaires de drame comédie ou vaudeville qu'il a la faculté de jouer, lui est accordé cette année. Seuls, le dimanche et le lundi lui sont rigoureusement interdits. Une modification est apportée en ce qui concerne les fêtes, concerts, cérémonies qui peuvent être données dans la salle du Grand-Théâtre; il est spécifié que rien de tout cela ne pourra se faire à l'Hippodrome le dimanche. Exception est faite pour les distributions de prix.

Cette interdiction n'existait pas dans le cahier des charges de l'année dernière. Elle a été inspirée par le désir de protéger le Théâtre de Roubaix contre la concurrence désastreuse du Grand-Théâtre. Pour ce qui touche au Théâtre de Roubaix, il n'y a d'autre modification importante que celle qui oblige la Directrice à donner trois représentations par semaine, au lieu de deux comme précédemment. Ces représentations auront lieu les dimanche, lundi et jeudi de chaque semaine.

Incident Branquart

M. Branquart, 1er adjoint, proteste, au nom des principes socialistes. Je demande, dit-il, l'égalité pour les deux théâtres. Comment pouvez-vous défendre à l'un de jouer *quand l'autre joue, alors que pour cet autre vous ne faites pas d'interdiction?*

M. Lepers. — Le citoyen Branquart fait allusion aux principes socialistes. Nous aussi, nous y faisons allusion dans notre rapport. En faisant la comparaison, vous pouvez voir que l'Hippodrome donnera, dans l'année, plus de représentations que le Théâtre de Roubaix. Or, l'année dernière, ces deux théâtres ont pu vivre...

M. Branquart. — Il ne s'agit pas de cela. Vous permettez au Théâtre Deschamps de jouer le jeudi, en même temps que l'Hippodrome, et vous empêchez l'Hippodrome de jouer les jours où il y a représentation au Théâtre Deschamps!... Avouez donc que cela n'est pas juste, et que les principes socialistes s'y opposent?

M. Lepers. Le Théâtre Deschamps ne fait pas tort à l'Hippodrome, tandis que l'Hippodrome fait tort au Théâtre Deschamps! — M. Branquart. Il y a une coterie là-dessous; je le constate! — M. Désobry. Cela n'est pas parlementaire!

M. Branquart. — Si c'est parlementaire, car la coterie existe! — M. Lepers. Pourquoi donc alors n'avez-vous pas réclamé l'année dernière? C'est sans doute parce que vous habitiez alors près du Théâtre Deschamps? (On rit.)

M. Wilfart. Le citoyen Branquart parle de coteries: c'est lui qui en fait toujours! — M. Branquart. Oui, oui, je le sais... Branquart? C'est toujours Branquart qui a tout fait!... — M. Victor Lefebvre. Je demande le vote secret! (Rires). — M. le Maire. La proposition du citoyen Branquart sera mise aux voix...

L'incident est clos.

INCIDENT WILFART

M. Wilfart demande la parole. Il propose de baisser les prix des places inférieures au grand théâtre et d'élever ceux des places de luxe. Il faudrait, dit-il, mettre les deuxièmes galeries à vingt-cinq centimes et les premières galeries à soixante-quinze centimes. Quand aux baignoires et aux fauteuils d'orchestre, je propose de les mettre à cinq francs au lieu de quatre.

M. Lepers. — Moi, je propose de laisser les prix tels qu'ils sont. — M. le Maire. Le citoyen Wilfart exagère. — M. Therin. Pourquoi Wilfart n'a-t-il pas proposé cela en commission?

M. Wilfart. Je n'en faisais pas partie! — M. Therin. Si l'on accepte votre proposition, l'Hippodrome fera faillite! — M. Wilfart. Le citoyen Lepers a dit tout à l'heure que, l'année dernière, il avait fait des bénéfices! — M. Lepers. Ah! mais non: j'ai dit qu'il n'avait pas fait de dettes! — M. Wilfart. C'est déjà beaucoup!... (Explosions de rires.)

M. le Maire. — Je mets aux voix les deux amendements, celui du citoyen Branquart d'abord.

Deux mains seulement se lèvent en faveur de M. Branquart: la sienne et celle de M. Victor Lefebvre.

M. Wichart (désignant du doigt M. Branquart) — Pour!!!

M. le Maire. — Je mets aux voix la proposition du citoyen Wilfart. — M. Wilfart veut s'expliquer. On proteste.

M. Therin. — Au théâtre de Gand, la subvention est plus élevée qu'à Roubaix, et le directeur n'arrive pas à payer les artistes.

M. Wilfart (s'impatientant). Et si nous refusions la subvention? nom de... tonnerre!!! Je suis partisan de la supprimer, d'ailleurs... — M. Therin. Alors les acteurs ne voudront pas jouer! — M. Wilfart. *Qui s'en vont jouer ailleurs!!! Je jeura nous mêmes!!!* A cette sortie, les conseillers et le public éclatent de rire.

M. le Maire. — L'incident est clos: je mets aux voix la proposition du citoyen Wilfart.

Cette proposition ne recueille que trois voix. M. Wilfart ne cache pas sa mauvaise humeur. Quant à M. Branquart, il prend son chapeau et dit: « Je m'en vais! » Il sort.

Règlement des crèches municipales

M. Lepers donne lecture d'un projet de règlement pour le service des crèches municipales, et qui est la reproduction, à peu de choses près, des dispositions qui régissent actuellement les crèches municipales de Tourcoing. L'application de ce règlement chez nos voisins n'ayant rencontré, jusqu'au jourd'hui, aucune difficulté sérieuse, le rapporteur propose qu'il peut, sans inconvénient, et au moins jusqu'à nouvel ordre, être mis en vigueur à Roubaix.

M. Penant. — Le projet ne spécifie pas que les femmes attachées à l'établissement n'entrent pas d'enfants, qu'ils ne soient pas admis dans les crèches, car elles feraient un peu attention à eux qu'aux autres!... — M. Lepers. Si l'on crée des crèches, c'est pour permettre aux mères de famille d'aller à leur travail sans avoir à s'inquiéter de leurs enfants. Les femmes qui sont employées dans les crèches travaillent, elles aussi, dehors: il est juste que leurs enfants soient admis comme ceux des autres.

M. Penant. Le citoyen Lepers ne m'a pas compris, j'ai voulu dire que les enfants de ces femmes devaient être mis dans d'autres Crèches que celles où elles sont employées. — M. Lepers. Cette fois vous vous expliquez bien. J'accepte ça...

M. le Maire. — Cela peut être spécifié dans le règlement intérieur.

M. Penant. — Je ne demande pas mieux. — Le projet de règlement, mis aux voix, est adopté dans son ensemble, et les traitements du personnel sont fixés ainsi qu'il suit: directrices, 1000 fr. l'an; gardeuses, 780 fr.; berceuses, 520 fr.; et femmes de journées, 3 fr. 50 par jour de travail.

Voirie municipale

Classement de rues et mise en viabilité. — Le Conseil approuve le classement et la mise en état de viabilité des rues de Bavai et Lafontaine, de la rue Saint-Louis, de la rue des Fosses (partie comprise entre les rues Monge et Pierre-de-Roubaix) et de la rue Marceau, et vote les *crédits nécessaires à cet effet.*

Vente et aliénation de terrains. — M. Wattel Bonzel avait proposé à la Ville d'acquérir une parcelle de terrain sise rue Cuvelle; mais comme il n'a pas cru pouvoir consentir les conditions relatives à la hauteur de la construction à ériger, le Conseil repousse sa proposition. Il en est de même d'une proposition de M. Nicolas Wagnon, qui n'a pas accepté le prix indiqué par la Ville pour l'aliénation d'une parcelle de terrain sise également rue Cuvelle.

Alignement et nivellement des rues à ouvrir. — MM. Houpert-Lutun, Dubar-Delespaul, L. Duchatelet et Henri Salembier, propriétaires quartier du Hutin, s'étaient engagés à la date du 29 mai 1889, à ouvrir, dans un délai de cinq années, à dater de ce jour, des rues et places, dans leur quartier. Le Conseil approuve les plans qui lui ont été soumis et décide qu'ils serviront de base aux travaux d'alignement et de nivellement des voies à ouvrir.

Chalets de nécessité. — Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions que plusieurs compagnies avaient présentée à la Ville, en vue de la construction de chalets de nécessité.

Distribution de l'énergie électrique. — Le Conseil repousse pour le moment les propositions qui ont été soumises à la Ville en vue de l'établissement d'une distribution d'électricité à Roubaix, et invite l'administration à présenter, dans un bref délai, des propositions en vue de permettre l'étude complète de la question et d'arriver ensuite au plus tôt à l'installation de la distribution.

Cession de terrain à la Voirie vicinale. — Le Conseil estime qu'il y a lieu d'acquérir au champ vicinal d'intérêt commun n° 143, une parcelle de terrain appartenant à M. Henry Bossut, mais sous cette réserve qu'une demande d'ester en justice sera faite en vue de la fixation du prix.

Le huis clos est prononcé et la séance publique est levée à 11 heures 40.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance extraordinaire du vendredi 22 juin. — Présidence de M. V. Hassebroucq, maire. — La séance est ouverte à 8 h. 30.

Sont présents: MM. Hassebroucq, maire, Diéval, Sénéchal et Masure-Mix, adjoints; honoré Dumortier, Ducoulombier, Salembien, Honoré Colson, Muller, Jihel-Desey, Dupont, Delphin Dumortier, Despinoy, Didry, Delva, Horsin, Cruque, Tack, Roux, Delcroix, Emile Destombes, Théry, Masgret-Leclercq, Demouveaux, Emile Lemaire, Loridan, Benoist. — Excusés: MM. Honoré Dhalluin et Dron.

M. Tack est acclamé secrétaire pour la séance.

Lecture est donnée par M. Salembien du procès-verbal de la dernière réunion; la rédaction est approuvée sans observation.

Caisse d'épargne. — Communication est donnée du compte-rendu des opérations de la Caisse d'épargne pendant l'exercice 1893. Nous avons analysé, il y a quelques mois déjà, ce rapport: nous n'avons donc pas à y revenir. Acte est donné de la communication.

Fournitures administratives. — Réception a été faite de la fourniture de chaises à l'académie de musique, et des travaux de plantation dans les jardins de l'Hôtel-Dieu exécutés par M. Mallez, pépiniériste à Neuville. Ces procès-verbaux sont homologués et l'administration est autorisée à solder les entrepreneurs.

Exécution de la cantate du Centenaire, de Louis Rossor. — M. le Maire informe le Conseil municipal que la cantate de Louis Rossor devant être exécutée le 1er juillet dans le hall du Conservatoire, il y a lieu de faire établir un avenant d'ordre par les Compagnies d'assurances.

Ecole Sévigné. — Mme la directrice de cette école demande la création d'un cours de chant. Cette demande est renvoyée à l'examen des commissions de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Finances.

Les courses de Tourcoing. — La demande de subvention présentée par la Société des Courses avait été, ainsi que nous l'avons dit, renvoyée à l'examen de la commission des finances. Voici l'avis de cette commission formulé par M. Julien Tack, son rapporteur.

« Votre Commission a examiné avec la plus scrupuleuse attention cette pétition à laquelle était joint le plan des lieux. Ce plan vous indique que la partie réservée gratuitement au public est située à gauche de la plaine et occupe un espace de 8 à 8500 mètres carrés environ.

» Elle a cru devoir prendre en sérieuse considération les avantages consentis par la Société des Courses, avantages qui profiteront à la classe si intéressante des travailleurs puisqu'ils permettront aux ouvriers de jouir gratuitement du spectacle des courses, elle a tenu compte aussi des dépenses supplémentaires qu'un complément d'installation imposera à la Société des Courses, telles que location de terrain, indemnité de culture, frais de barrière, etc.

» D'un autre côté, la subvention de trois mille francs sollicitée *a paru dépasser la somme des sacrifices que la Ville peut s'imposer pour ce genre de sport.* Votre Commission vous propose, en conséquence, le vote d'une somme de 2,300 francs à titre de subvention à la Société des Courses.

» Cette somme, qui serait portée au budget supplémentaire de l'année courante, figurerait au programme des courses de Tourcoing comme suit: 1er *Prix du Laurianiaprix* de la ville). Steeple-chase militaire. Objet d'art ou d'utilité militaire. — Valeur: 800 fr. — 2 *Prix de la Ville.* Handicap au trot attelé (International) 1500 fr. Il reste entendu que la Société des Courses s'engage, moyennant cette subvention, à observer les *stipulations* qui figurent dans la pétition adressée par M. A Joire, président du Comité des Courses. »

Les conclusions du rapport de M. Tack sont adoptées sans discussion et le crédit de 2300 fr. est voté.

Secours à la veuve d'un pompier. — Sur l'avis de la Commission des Finances, le Conseil décide de faire bénéficier la veuve d'un ancien pompier nommé Hayant du secours annuel de 150 fr. que touchait son mari blessé dans un incendie. M. Delphin Dumortier avait demandé d'augmenter la pension; le rapporteur, M. Loridan, dit que la commission a examiné de près la demande et a tenu compte de la situation de la famille pour fixer l'indemnité.

Cimetière du Blanc-Seau. — La Commission des travaux, par l'organe de M. Honoré Colson, propose de voter un crédit de 1050f. pour la construction d'une grille d'entrée au cimetière du Blanc-Seau. Adopté.

Demande de secours par la veuve d'un employé municipal. — La commission des finances, appelée à statuer sur la demande de secours formée par Mme Delesclise, veuve de l'employé qui était chargé de faire les recouvrements de l'usine municipale à gaz, a conclu au rejet de la demande. Tout en reconnaissant que M. Delesclise a rendus de bons et loyaux services, la commission estime que des secours de ce genre ne s'accordent que pour des motifs impérieux, et que Mme Delesclise se trouve dans une situation qui est à l'abri du besoin. Les conclusions du rapport sont adoptées sans discussion.

Etablissement d'une grue au canal. — M. Didry présente le rapport suivant:

« Notre embranchement du canal étant aujourd'hui livré à la navigation, il était nécessaire d'installer sur les quais une grue destinée à faciliter les chargements et déchargements. *Cette question très importante au point de vue du transit,* fut l'objet des préoccupations de l'Administration, et sur la demande de M. le Maire, le service de la voirie fut invité à dresser un devis devant établir le coût de l'installation de deux grues à vapeur. Le rapport fait sur cette demande, établit la dépense à la somme de 21,200 francs. Or, il est évident que le mouvement actuel n'est pas suffisant pour nécessiter le fonctionnement de deux grues à vapeur.

» Dans ces conditions M. Masquelier, entrepreneur, offrit de mettre au service du public une grue électrique installée par lui sur un des quais.

» Votre commission des finances fut saisie de cette question et après études et échanges de correspondances elle fut d'avis qu'il y avait avantage à profiter de l'installation faite par M. Masquelier.

Elle a donc l'honneur de soumettre à votre approbation l'engagement par lequel M. Masquelier s'offre à effectuer le chargement et déchargement à l'aide de sa grue électrique, pendant l'espace de trois années, suivant le tarif suivant: Charbon de terre, les 1000 kilog., 0 50; sable et graviers, id., 0.55; chaux et ciments, id., 0.70; grains, id., 0.75; laines et cotons, id., 0 55; bois, id., 0.45; pierres, id., 1.10; fers et fontes, *0.75; pulpes, id., 0.50.*

« Votre commission estime que, devant ces offres, la ville peut s'abstenir, au moins pour le moment, de faire pour son compte l'installation d'une grue, et elle considère que vous pouvez donner acte à M. Masquelier de l'engagement ci-dessus. Elle vous prie, en conséquence, de conclure qu'il n'y a pas urgence pour la ville d'établir une grue à vapeur et qu'elle peut accepter les offres de M. Masquelier. »

M. Didry ajoute que M. Masquelier s'engage pour trois ans. M. Emile Destombes demande par qui ont été établies les taxes reprises au tarif. M. Tack répond que ce tarif est très bas et très avantageux pour la Ville et qu'il n'y a aucun engagement pris par la Ville d'en construire une de son côté. Les conclusions sont adoptées.

Service télégraphique. — M. Muller attire l'attention du Conseil municipal sur les nouvelles instructions relatives au service télégraphique, instructions aux termes desquelles les télégrammes ne sont plus remis que quand les adresses ne sont pas complètes. Il émet le vœu invitant l'administration à transmettre à qui de droit les doléances qu'il formule à ce sujet. Ce vœu est appuyé.

Soutiens de famille. — Le Conseil se forme en comité secret pour la discussion de demandes formulées par des soutiens de famille et la séance est levée.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les « Carabiniers d'Ilem » au concours d'Hirson

Hem, 21 juin.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*

Le succès inespéré remporté par les « Carabiniers d'Ilem, » au concours d'Hirson, a été favorablement accueilli dans le monde des tireurs, car il constitue un précieux encouragement pour cette société. Les carabiniers de la région ont été pourtant très étonnés que la commission ait négligé de signaler le service que lui a rendu en cette circonstance M. Victor Leclercq, d'Anappes, le tireur bien connu, au concours duquel les « Carabiniers d'Ilem » doivent les prix enlevés. C'est en effet ce dernier qui a remporté le prix individuel signalé, et ce sont les points qu'il a obtenus dans le concours par corps qui ont assuré aux « Carabiniers d'Ilem » le prix de délégation.

Nous ne doutons pas que vous n'accordiez, avec votre bonne grâce habituelle, à cette rectification justice, l'hospitalité de vos colonnes. *Un amateur de tir.*

PAS-DE-CALAIS

Soixante personnes empoisonnées. — Soixante personnes à Dieni été empoisonnées en mangeant d'un veau malade vendu, après avoir été drogué sans doute, à l'hospice d'incurables de Souchez. Ce veau, tué dans l'établissement, a été servi aux soixante pensionnaires de l'hospice quatre jours après avoir été abattu et sa chair les a tous rendus gravement malades. Trois hommes sont morts des suites de cet empoisonnement, le parquet d'Arras est descendu sur les lieux aujourd'hui et a fait procéder à l'autopsie des victimes. Plusieurs vieillards sont en danger de mort. On espère sauver la vie aux autres. L'émotion causée dans tout le pays par un accident qui a pris des proportions si considérables ne se calmera pas de suite.

1889 Fondation de la Grande Maison 1889

A LA GRANDE MAISON PARIS

Succursale de LILLE

15 Rue Faidherbe 15, à la Bourbonnaise

HABILLEMENTS DE TOUT

ce qui concerne la toilette pour HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du vendredi 22 juin.* — Marie Crombez, rue Molière 35. — Edouard Fouvez, rue de Tourcoing 131 bis. — Fernand Hasbroucq, rue de Beaurewaert 12, fort Desprez 15. — Auguste